

CERTIFICAT D'IMMATRICULATION
(Article R. 211-21 du code du tourisme)

La commission d'immatriculation mentionnée à l'article L. 141-2 du code du tourisme certifie que l'opérateur ci-après :

OFFICE DE TOURISME DU QUEYRAS
MAISON DU QUEYRAS,
05470 AIGUILLES FRANCE

représentée par

MONSIEUR CÉDRIC BRUNET, DIRECTEUR

a été immatriculé au registre des opérateurs de voyages et de séjours sous le numéro suivant :

IM005100009

à effet du 27/07/2010

La garantie financière est apportée par : APS, 15 AVENUE CARNOT, 75017 PARIS, FRANCE

L'assurance de responsabilité civile professionnelle est souscrite auprès de : MMA IARD, 14 BOULEVARD MARIE ET ALEXANDRE OYON, 72030 LE MANS, FRANCE

Cette immatriculation est valable jusqu'au 27/07/2013. La demande en vue de son renouvellement devra être adressée à la commission d'immatriculation deux mois avant la date d'échéance.

L'opérateur doit informer la commission d'immatriculation de tout événement pouvant avoir des conséquences sur son immatriculation (article R. 211-21 du code du tourisme) :

- * dans le mois qui précède la modification quand elle peut être anticipée,
- * ou au plus tard dans le mois qui suit l'événement.

Conformément aux dispositions de l'article R. 211-23 du code du tourisme, publicité sera faite de cette immatriculation dans un délai d'un mois à compter du 27/07/2010 sur le site internet d'ATOUT FRANCE.

Fait à Paris,

Le 27/07/2010

Le Président de la commission d'immatriculation

Michèle HOURT